

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT RIOT TECH AU (01.10.2020)

Le contrat est constitué des présentes Conditions Générales d'Abonnement, des Conditions Spécifiques éventuellement applicables, de la Brochure Tarifaire, de la Politique de confidentialité, du formulaire d'abonnement (ensemble « Contrat »).

L'ensemble de ces documents est porté à la connaissance et remis à l'abonné à l'occasion de sa souscription.

ARTICLE 1.

1.1 SERVICE

Le service de RIOT TECH (« Service ») permet un accès à un service de connectivité mobile et à des services accessoires ou optionnels dans les zones couvertes par son réseau et celui de ses partenaires, avec un mobile compatible et à l'aide d'une SIM RIOT TECH. Le réseau RIOT TECH comme celui de ses partenaires est mutualisé entre tous les abonnés. Le débit varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs simultanés connectés au réseau, du lieu d'utilisation du Service, de l'appareil récepteur, des obstacles existants entre le réseau mobile et l'appareil récepteur, de l'usage cumulé de plusieurs services simultanément sur l'appareil récepteur. La SIM ou l'appareil mis à disposition de l'abonné est activable depuis le site riottech.fr. La SIM est strictement personnelle. Elle demeure la propriété exclusive, inaccessible et insaisissable de RIOT TECH. En cas de perte, de vol, de détournement ou d'une utilisation non autorisée de la SIM, l'abonné doit en informer immédiatement RIOT TECH par téléphone ou sur le Site riottech.fr afin que le Service soit suspendu. RIOT TECH adressera une nouvelle SIM. Le Contrat reste en vigueur et le prix du Service reste dû.

1.2 CONDITION DE LA GARANTIE A VIE

Tout achat chez RIOT TECH portant la mention « Garantie à vie » est sujet aux conditions suivantes : D'office, le produit est garanti 2 ans (garantie légale). La garantie à vie intervient au moment de la souscription à un abonnement RIOT TECH et sous condition de justifier de 6 (six) mois de facturation au plein tarif (hors pause) du dit abonnement sur l'année. Le début de l'année correspond au mois de la première mensualité de l'abonnement.

ARTICLE 2. SOUSCRIPTION

Le Service peut être souscrit auprès de RIOT TECH sur son site Internet riottech.fr. Pour souscrire au Service, l'abonné doit pouvoir justifier d'un lien stable en France métropolitaine et être titulaire d'une adresse email valide. L'abonné recevra la confirmation de sa souscription par courrier électronique. En cas de souscription à distance, l'abonné dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception des équipements ou de la conclusion du contrat si le service n'inclut pas d'équipement. Pour exercer le droit de rétractation, l'abonné doit notifier à RIOT TECH sa décision de rétractation, avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. L'abonné doit ensuite retourner à RIOT TECH l'équipement dans un état propre à une nouvelle commercialisation, accompagné de tous ses accessoires, sans retard excessif, et en tout état de cause, au plus tard 14 jours suivant la communication de sa décision de rétractation. Dans l'hypothèse où l'abonné exerce son droit de rétractation du Contrat dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, RIOT TECH facturera à l'abonné un montant correspondant au Service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

ARTICLE 3. CONDITIONS FINANCIERES

3.1. Tarifs

Les tarifs du Service, des services accessoires ou optionnels et des frais figurent dans la Brochure Tarifaire.

3.2. Facturation et paiement Les sommes dues par l'abonné au titre du Contrat font l'objet de factures émises mensuellement, d'avance pour le

Service et les services accessoires ou optionnels et à terme échu pour les communications. Les factures sont envoyées à l'abonné sur un support dématérialisé (facture par email). RIOT TECH met à la disposition de l'abonné la possibilité de payer les factures par prélèvement automatique ou par carte bancaire. Les coordonnées bancaires de l'abonné seront utilisées par RIOT TECH pour le paiement de toute somme due et née d'un contrat conclu avec RIOT TECH. Le Service, les services accessoires ou optionnels et les frais sont payables à la date indiquée sur la facture. Tout retard de paiement entraîne l'application d'un intérêt de retard facturé à l'abonné selon les modalités précisées dans la Brochure Tarifaire.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DE L'ABONNE

4.1. Identification

L'abonné s'engage à communiquer et mettre à jour pendant la durée du Contrat ses informations d'identifications et coordonnées bancaires exactes à RIOT TECH. Dans toute correspondance avec RIOT TECH, l'abonné doit mentionner ses nom, prénom, nom de société et son identifiant SIM. Toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

4.2. Utilisation du Service

L'abonné s'engage à utiliser le Service conformément à l'usage pour lequel il a été défini et commercialisé. Sont strictement interdites les utilisations du Service et/ou de la SIM notamment suivantes :

- utilisation à des fins ou de manière frauduleuse ou illicite ; l'abonné reconnaît que la violation des droits de propriété intellectuelle constitue un acte de contrefaçon, sanctionné pénalement et civilement.

- utilisation à d'autres fins que ceux pour lequel il a été vendu, aux fins d'en faire commerce (cession ou revente totale ou partielle du Service).

ARTICLE 5. QUALITE DE SERVICE

5.1. Délai de mise en service : 24 heures à compter de la demande d'activation de la SIM par l'abonné.

Le dépassement, sauf faute de l'abonné, ouvrira droit sur demande écrite à une indemnisation calculée sur le montant de l'abonnement mensuel au prorata temporis entre la date de mise en service prévue et la date de mise en service effective.

5.2. Délai de rétablissement : des opérations de déploiement, de mise à niveau, de réparation ou de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité du Service peuvent entraîner une interruption temporaire. En cas d'interruption du Service, RIOT TECH rétablit le Service dans un délai de 2 jours maximum à compter de sa survenance. Sauf faute de la part de l'abonné, une interruption du Service ouvrira droit à une indemnisation calculée sur le montant de l'abonnement mensuel au prorata temporis du défaut d'accès au Service sous réserve qu'il justifie par tous les moyens qu'il était dans la zone de l'incident à sa date de survenance.

ARTICLE 6. ENTREE EN VIGUEUR / DUREE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par l'abonné et est conclu pour une durée indéterminée. Il est résiliable à tout moment par l'abonné ou par RIOT TECH moyennant le respect d'un préavis de 10 jours à compter de la réception :

- D'une lettre recommandée avec avis de réception adressée par l'abonné à RIOT TECH et comprenant sa demande de résiliation dûment signée, à l'exclusion de toute autre demande de résiliation de l'abonnement d'un tiers.

L'abonné pourra obtenir toutes les informations utiles à la résiliation de son Contrat en appelant le Service Abonné.

- D'une lettre recommandée avec avis de réception adressée par RIOT TECH à l'abonné et comprenant sa demande de résiliation dûment signée.

ARTICLE 7. SUSPENSION / RESILIATION

7.1. RIOT TECH pourra suspendre après notification préalable par tout moyen, sans indemnité, tout ou partie du Service en cas de :

- violation par l'abonné des dispositions légales ou de l'une de ses obligations contractuelles prévues au Contrat,
- perturbation du réseau RIOT TECH ou celui des opérateurs partenaires ayant pour cause ou origine l'utilisation du Service ou de la SIM par l'abonné,
- fausse déclaration, usurpation d'identité, ou défaut de régularisation d'un dossier incomplet ou de fourniture des pièces justificatives.

RIOT TECH pourra suspendre la totalité du Service en cas de non-paiement d'une facture après relance par tout moyen restée sans effet dans un délai de 10 jours.

7.2. RIOT TECH peut résilier le Contrat, par tout moyen, sans indemnité, lorsqu'une cause de suspension n'aura pas disparu dans un délai de 7 jours à compter de la suspension du Service.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

En cas de réclamation persistante, l'abonné peut s'adresser au service RIOT TECH. RIOT TECH s'engage à apporter une réponse à toute contestation ou demande de remboursement sous 30 jours ouvrés à partir de la date de réception de celle-ci.

ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel de l'abonné sont traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel ainsi que dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité des données à caractère personnel.